

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TOULON, le 19/10/2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE TOULON

5 rue Jean Racine

CS 40510

83041 TOULON CEDEX 09

Téléphone : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Adresse courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Greffé ouvert du lundi au vendredi de

9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E21000054 83

Monsieur le Président  
Communauté de communes du  
Golfe de Saint-Tropez  
M. Benjamin VAN LUSEN  
Hôtel communautaire  
2, rue Blaise Pascal  
83310 COGOLIN

Dossier n° : E21000054 / 83

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : Projet de modification n° 1 du SCoT du Golfe de Saint-Tropez

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné la commission d'enquête, présidée par Monsieur Bernard ROUSSEL, demeurant 187 avenue Edouard VII, SAINT RAPHAEL (83700) (portable : 06 80 34 60 83), en vue de procéder à l'enquête citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le président de la commission avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

  
M.C. REUX

CAB	DCOM	DGS	CRI	DGA/R	DAF
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DAJ	Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez				DRH
<input type="checkbox"/>	ARRIVEE LE 25/10/2021				<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	N° 280-1				<input type="checkbox"/>
Pôle Eco/Am	Pôle Eau	Pôle Env	Pôle Tech	DGA/AP	DSI
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

13/10/2021

N° E21000054 /83

LE MAGISTRAT EN CHARGE DES ENQUETES  
PUBLIQUES

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 01/10/2021, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*Projet de modification n° 1 du SCoT du Golfe de Saint-Tropez ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu la décision par laquelle la Présidente du Tribunal a désigné M. RIFFARD comme magistrat délégué aux enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

**Président :**

Monsieur Bernard ROUSSEL

**Membres titulaires :**

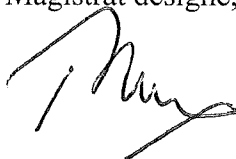
Monsieur André VANTALON  
Madame Sylvie CANAL

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à TOULON, le 13/10/2021

Le Magistrat désigné,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Riffard', written in a cursive style.

Denis RIFFARD

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recourée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.